

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

4<sup>ème</sup> trimestre 2021 (DM 2) novembre

**Séance Publique du 25 novembre 2021**

**Objet :** SOUTIEN POUR L'ASSOCIATION SOS MÉDITERRANÉE

**Synthèse du rapport :**

*Fidèle à ses valeurs d'humanité, de solidarité et de fraternité, le Département souhaite réaffirmer le principe inconditionnel d'assistance à personne en danger qui s'applique à tout individu. Il s'engage à sensibiliser l'opinion publique sur la situation des migrants en mer Méditerranée et à rappeler aux pouvoirs publics, en particulier à l'Etat, sa responsabilité en la matière et son devoir d'assistance envers les personnes en péril en mer. Ainsi, après avoir apporté une première subvention de 50 000 € à l'association SOS MEDITERRANEE au titre de l'année 2020, il est proposé de renouveler ce soutien annuel à la même hauteur sur 3 ans, sur la période 2021-2023, afin de permettre à l'association de poursuivre ses opérations de sauvetage en mer.*

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1115-1, L. 1611-4-1 et suivants et L. 2313-1 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme MOTEL, rapporteur au nom de la 3<sup>ème</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (49 voix pour et 5 abstentions), dans la séance du 25 novembre 2021 ;

**DECIDE :**

- ***d'attribuer une nouvelle subvention au bénéfice de l'association SOS Méditerranée d'un montant de 50 000 € en fonctionnement inscrite sur l'imputation 65-048-6574.654 ;***
- ***d'approuver les termes de la convention avec l'association SOS Méditerranée, ci-annexée, relative au partenariat à conclure avec cette association pour un montant de 50 000 € par an sur la période 2021-2023 ;***
- ***d'autoriser le Président à signer cette convention.***

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 29 novembre 2021

La directrice générale du pôle égalité éducation citoyenneté

**Valérie LECOMTE-TRIBEHOU**